



Développement et Promotion des Métiers sur Cordes

Zac St Martin – 240 Rue François Gernelle- 84120 PERTUIS
Tél : 04 90 79 74 84 - Fax : 04 90 79 50 69 - Mail : contact@dpmc.eu



© Marc GRATALON

CQP OUVRIER CORDISTE NIVEAU 2

Modalités d'accès et Dossier de Recevabilité

(VAE)



Développement et Promotion des Métiers sur Cordes

240 rue François Gernelle - ZAC St Martin - 84120 PERTUIS / Tel : 04 90 79 74 84 - Fax : 04 90 79 50 69 contact@dpmc.eu

DPMC / Dossier de VAE

Public : Salariés, demandeurs d'emplois, indépendants, artisans, chefs d'entreprise...

Conditions d'accès : justifier de 4300 heures de travail en tant que cordiste ; justifier d'une formation initiale.

Méthode :

1. Livret 1 - dossier de recevabilité, il permet de justifier de son expérience professionnelle d'au moins trois ans en rapport avec les certifications. Il ouvre votre droit à la VAE ;
2. Livret 2 - il décrit son parcours professionnel et permet de détailler son expérience dans le métier ;
3. Vérification des connaissances générales sur le métier et entretien avec un jury de validation ;
4. Mise en situation professionnelle : réaliser l'équipement d'un site en prenant en compte le phasage des travaux à réaliser et l'intervention éventuelle des secours ; intervention sur une situation dégradée pour évacuer et mettre en sécurité une personne en difficulté sur ses agrès corde en situation professionnelle (y compris mise en œuvre de techniques de réchappe) ;
5. La validation totale ou partielle est délivrée après délibération du jury.

Description de la procédure de recevabilité

L'analyse de la recevabilité est effectuée à partir du Livret 1, il comprend :

- Fiche 1 – Demande de VAE et déclaration sur l'honneur;
- Fiche 2 – Identité du candidat ;
- Fiche 3 – Descriptif de l'expérience professionnelle : justifier d'une activité professionnelle cordiste d'une durée totale cumulée d'au moins 3 ans ;
- Fiche 4 – descriptif de son expérience personnelle ;
- Fiche 5 – Descriptif de la formation initiale et des formations continues ;
- Annexe – Justificatifs des documents à joindre au dossier.

Le candidat complète son dossier et le transmet avec les photocopies des pièces justificatives au secrétariat du DPMC. Ce dossier est étudié par la commission VAE dans un délai de deux mois. La commission donne un avis de recevabilité ; dans le cas d'irrecevabilité, l'avis est motivé et les raisons explicitées.



Description de la procédure de VAE

Le candidat est convoqué à :

- un entretien :
 - vérifications des connaissances générales ;
 - Présentation du Livret 2 qui est étudié par une commission de validation constituée de plusieurs membres du jury des certifications. Il renseigne sur l'activité professionnelle, son recul sur le métier et invite le candidat à présenter des situations de chantier d'exception ;
 - Présentation de son expérience professionnelle et justification de la pertinence des actions en situation normale ou dégradée ;
 - Analyse de l'attitude de prudence et de la capacité d'anticipation nécessaire dans le secteur d'activité ;
 - Démontrer ses facultés d'adaptation face à une situation nouvelle ou à problème ;
 - Démontrer ses capacités à avoir une attitude professionnelle et de la réflexion sur le métier.
- une mise en situation professionnelle :
 - équipement d'un site pour réaliser une tâche dans un contexte professionnelle et prenant en compte le phasage des travaux et la gestion des interventions potentielles de secours ;
 - Intervention sur une évacuation et mise en sécurité d'un cordiste blessé sur cordes (y compris mise en œuvre de techniques de réchappe).

DOCUMENTS A FOURNIR

- Documents justifiant de 4300 heures de travail en tant que Cordiste (Justificatifs de l'activité professionnelle : fiche de salaire indiquant le poste occupé et le cumul des heures) ;
-
- Justificatif de la formation initiale ;
- Photocopie de la carte d'identité et carte de séjour ;
- Livret 1 complété avec les documents demandés ;



FICHE2 - FICHE DE RENSEIGNEMENT

Nom _____ Prénom _____

N° de Sécurité Social | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Date et lieu de naissance _____

Nationalité _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

N° tél. _____ N° port. _____

Email : _____

Niveau d'études et diplômes obtenus : _____

SITUATION ACTUELLE

A - VOUS EXERCEZ ACTUELLEMENT UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Fonction exercée : _____

Nom de l'entreprise : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

N° de Tel. : _____ Ancienneté dans cette entreprise : _____

Temps plein Temps partiel Précisez (pourcentage) _____

Type de contrat : CDI CDD Contrat en alternance Intérim

Nombre total de salarié de l'entreprise : _____

B - VOUS ETES ACTUELLEMENT SANS EMPLOI :

Etes- vous inscrit(e) au Pôle Emploi ? Oui Non

Date d'inscription : _____

Si oui laquelle : _____



Développement et Promotion des Métiers sur Cordes

240 rue François Gernelle - ZAC St Martin - 84120 PERTUIS / Tel : 04 90 79 74 84 - Fax : 04 90 79 50 69 contact@dpmc.eu

DPMC / Dossier de VAE

fiche 5 – FORMATION

A – ETUDES CONDUISANT À UN DIPLOME (détaillez)

Niveau	Diplômes obtenus ou suivis (encadrez et précisez)	Spécialités	Établissement	Année préparation	Année obtention du diplôme
Niveau CAP					
Niveau BEP					
Niveau BAC					
Guide de haute montagne, BE spéléo, BE escalade					
Autres					

B – STAGES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Natures des stages	Durée	Organisme	Dates de suivi



Développement et Promotion des Métiers sur Cordes

240 rue François Gernelle - ZAC St Martin - 84120 PERTUIS / Tel : 04 90 79 74 84 - Fax : 04 90 79 50 69 contact@dpmc.eu

DPMC / Dossier de VAE

ANNEXE - DOCUMENTS A JOINDRE

- Documents justifiant de 4300 heures de travail en tant que Cordiste (Justificatifs de l'activité professionnelle : fiche de salaire indiquant le poste occupé et le cumul des heures) ;
- Justificatif de la formation initiale ;
- Justificatif des formations continues ;
- Justificatif des diplômes, titres, certificat,....
- Photocopie de la carte d'identité ou carte de séjour ;
- Livret 1 complété avec les documents demandés ;

